

# COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

## Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 3 avril 2017

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 14

Etaient présents Pierre LOTZ, Rémy LEHMANN, Pierre VOLKRINGER, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Olivier SCHNEIDER, Vincent HOFF, Eric STENGER, Elisabeth FISCHER, Gilberte SCHAEFER, Franceline FISCHER

Absent excusé Malou OBERLE donne pouvoir et procuration à Gilberte SCHAEFER

Absent non excusé Nathalie LAQUIT

Le Conseil Municipal a été convoqué le 28 mars 2017 avec comme ordre du jour :

- 2017-011. Procès-verbal du 6 mars 2017 – Approbation
- 2017-012. Compte de gestion 2016
- 2017-013. Compte administratif 2016
- 2017-014. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016
- 2017-015. Subventions 2017
- 2017-016. Fixation des taux d'imposition 2017
- 2017-017. Budget primitif 2017
- 2017-018. Redevance 2017 due par ORANGE pour l'occupation du domaine public
- 2017-019. Révision PLU
- 2017-020. Indemnité attribuée pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal
- 2017-021. Adhésion au CNAS pour les agents retraités de la commune

#### DIVERS

<b>2017-011. Procès-verbal du 6 mars 2017 - Approbation</b>
---

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2017 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** ledit Procès-verbal.

<b>2017-012. Compte de gestion 2016</b>
---

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2016** établi par le receveur municipal, Mme Simone FISCHER, aux sommes ci-après :

<b>Fonctionnement</b>	Titres de recettes émis	427 745.72 €
	Mandats émis	395 517.78 €
	<u>EXCEDENT de l'exercice 2016</u>	<u>32 227.94 €</u>
	Résultat à la clôture de l'exercice 2015 (excédent)	196 261.80 €
	Intégration résultat CCAS suite dissolution	2 563.23 €
	<u>Part affectée à l'investissement Exercice 2016</u>	<u>- €</u>
	<b>RÉSULTAT DE CLOTURE (excédent)</b>	<b>231 052.97 €</b>
<b>Investissement</b>	Titres de recettes émis	265 213.38 €
	Mandats émis	293 284.62 €
	<u>DEFICIT de l'exercice 2016</u>	<u>- 28 071.24 €</u>
	Résultat à la clôture de l'exercice 2015 (excédent)	108 823.48 €
	<b>RÉSULTAT DE CLOTURE (excédent)</b>	<b>80 752.24 €</b>

**2017-013. Compte administratif 2016**

Le Maire expose au Conseil Municipal les comptes de sa gestion administrative, répond aux questions posées et quitte la salle.

Sous la présidence de M. Pierre LOTZ, adjoint au maire chargé aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif municipal 2016 qui s'établit ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>	RECETTES de l'exercice	626 570.75 €
	DEPENSES de l'exercice	395 517.78 €
	<b>Excédent :</b>	<b>231 052.97 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	RECETTES de l'exercice	374 036.86 €
	DEPENSES de l'exercice	293 284.62 €
	<b>Excédent :</b>	<b>80 752.24 €</b>
	Restes à réaliser dépenses 2016	271 421.94 €
	Restes à réaliser recettes 2016	118 289.00 €
	<b>Déficit avec prise en compte Restes à réaliser :</b>	<b>- 72 380.70 €</b>

Hors de la présence de M. Jean-Claude DISTEL, Maire, **le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2016.**

**2017-014. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude DISTEL, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
<b>INVEST</b>	108 823.48 €		-28 071.24 €	D 271 421.94 € R 118 289.00 €	-153 132.94 €	-72 380.70 €
<b>FONCT</b>	198 825.03 €		32 227.94 €			231 052.97 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

**Décide, à l'unanimité,** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	231 052.97 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	72 380.70 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	158 672.27 € - €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	158 672.27 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b> Déficit à reporter (ligne 002)	- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 5.800,00 Euros (cinq mille huit cent Euros) :

Organisme	Montant
Asso. Gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc	500,00 €
AIDES	60,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	60,00 €
ASSOCIATION DE PECHE THAL	100,00 €
ASC BROTSCH SECTION GYM FORM	300,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00 €
AFSEP	60,00 €
CONSEIL DE FABRIQUE DE THAL	870,00 €
ASC BROTSCH	1 200,00 €
BADMINTON CLUB DE THAL	1 200,00 €
Amicale des donneurs de sang	110,00 €
GUNGELSTUB	350,00 €
Office National des Anciens Combattants	40,00 €
AAPEI REGION DE SAVERNE	330,00 €
MUSEE DE MARMOUTIER	50,00 €
Chorale Sainte Cécile de Thal-Marmoutier	120,00 €
MEMOIRE ET PATRIMOINE DE THAL	100,00 €

Le versement des subventions pour l'aide à la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges d'un montant de 130,00 € (cent trente Euros) a été décidé selon délibération 2017-04 du 6 mars 2017.

#### 2017-016. Fixation des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de maintenir les taux communaux d'imposition pour l'année 2017 soit :

	Taux 2016	coeff. variation uniforme	Taux 2017	Bases notifiées	Produit résultant
Taxe d'habitation	13.53%	1.000000	13.53%	796 100 €	107 712 €
Taxe foncière (bâti)	15.04%	1.000000	15.04%	546 100 €	82 133 €
Taxe foncière (non bâti)	55.01%	1.000000	55.01%	9 000 €	4 951 €
			TOTAL		194 796 €

#### 2017-017. Budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017 aux sommes ci-après :

FONCTIONNEMENT		
<b>Dépenses</b>		<b>560 628.27 €</b>
	<i>opérations réelles</i>	410 982.00 €
	<i>dépenses imprévues</i>	10 000.00 €
	<i>Virement à l'investissement</i>	139 646.27 €
	<i>opérations d'ordre entre sections</i>	0.00 €
<b>Recettes</b>		<b>560 628.27 €</b>
	<i>opérations réelles</i>	401 956.00 €
	<i>excédent antérieur reporté</i>	158 672.27 €

INVESTISSEMENT		
<b>Dépenses</b>		<b>522 368.21 €</b>
	déficit d'investissement reporté	0.00 €
	dépenses imprévues	10 000.00 €
	restes à réaliser année N-1	271 421.94 €
	nouvelles propositions	240 946.27 €
	opérations pour le compte de tiers	0.00 €
<b>Recettes</b>		<b>522 368.21 €</b>
	excédent d'investissement reporté	80 752.24 €
	Affectation résultat fonctionnement 2016	72 380.70 €
	virement de la section fonctionnement	139 646.27 €
	Reste à réaliser année N-1	118 289.00 €
	nouvelles propositions	111 300.00 €
	opérations pour le compte de tiers	0.00 €
	opérations d'ordre entre sections	0.00 €

**2017-018. Redevance 2017 due par ORANGE pour l'occupation du domaine public**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal faute de disposer de toutes les informations nécessaires afin de fixer la redevance 2017 due par Orange pour l'occupation du domaine public de la commune.

**2017-019. Révision du PLU**

*M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été destinataire, en date du 28 mars 2017, d'un courriel de la part de la Congrégation des Petites Sœurs Franciscaines de Thal-Marmoutier lui exprimant un souhait de projet immobilier derrière l'EHPAD se situant 39 Rue Ballerich. La parcelle en question a été classée en zone naturelle lors de l'établissement du PLU. M. le Maire soumet la demande de la Congrégation au Conseil Municipal.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à 9 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions, de ne pas engager de procédure de révision du PLU.**

**2017-020. Indemnité attribuée pour l'exercice des fonctions de conseiller municipal**

*Mme FISCHER Franceline, conseillère municipale, a émis le souhait de ne plus remplir certaines de ses fonctions au sein du Conseil Municipal, plus particulièrement en ce qui concerne le fleurissement.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) que Mme FISCHER Franceline ne percevra plus, à compter du mois d'avril 2017, les indemnités correspondantes à l'exercice effectif des missions de conseiller municipal, soit 1,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (délibération 2016-040 du 4 avril 2016).

**2017-021. Adhésion au CNAS pour les agents retraités de la commune**

*Le Conseil Municipal, par sa délibération n°3 du 7 juillet 2008, a décidé de mettre en place une action sociale en faveur du personnel actif de la commune en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.*

*M. le Maire expose que la collectivité peut également adhérer au CNAS au bénéfice des agents retraités de la commune.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas adhérer au CNAS pour les agents retraités de la commune.

<b>DIVERS</b>
---------------

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le lundi 15 mai 2017 à 20h00 en mairie.

<b>Le présent rapport comportant les points 2017-011 à 2017-021 est signé par tous les Membres présents :</b>			
<b>DISTEL Jean-Claude</b>	<b>LOTZ Pierre</b>	<b>LEHMANN Rémy</b>	<b>VOLKRINGER Pierre</b>
<b>WEISS Aline</b>	<b>DISTEL Sébastien</b>	<b>Jean-Marie ZUBER</b>	<b>SCHNEIDER Olivier</b>
<b>HOFF Vincent</b>	<b>STENGER Eric</b>	<b>FISCHER Elisabeth</b>	
<b>SCHAEFER Gilberte</b>	<b>FISCHER Franceline</b>		
<b>Affichage le 13 avril 2017</b>		<b>Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 13 avril 2017</b>	